

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatre avril deux mille vingt cinq à 14 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues-Moissac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Daniel BERTHEOL, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, Xavier FOURNAL, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Jennifer DEVEZE, David GENEIX, Éric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Félix ROCHE, Jean RONGIER, Claire TEISSEDRE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Denis DELPIROU, Jennifer DEVEZE pouvoir à Philippe ROSSEEL, Éric JOB pouvoir à Xavier FOURNAL

Date et affichage de la convocation : 28 mars 2025
Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD
Membres en exercice : 60
Présents : 38 – Pouvoirs : 3 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein du comité syndical du Syndicat des territoires de l'est-Cantal (SYTEC)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-33 et L. 5211-1, L. 5711-1 à L. 5212-7 ;

Vu l'article 31 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu les statuts du Syndicat des territoires de l'est-Cantal (SYTEC), fixant à 14 le nombre d'élus communautaires représentant Hautes Terres Communauté au sein de son comité syndical ;

Considérant qu'il s'agit d'un syndicat mixte fermé ;

Considérant que conformément à l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut faire le choix de désigner l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre pour siéger au sein du comité syndical du SYTEC ;

Vu la délibération n°2021CC-213 du Conseil communautaire du 09 décembre 2021, dernière délibération en date désignant les représentants de Hautes Terres Communauté au sein du comité syndical du SYTEC ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-1067 du 16 juillet 2024 portant modification des limites territoriales de la commune de Neussargues en Pinatelle au 1^{er} janvier 2025 et érigeant le territoire des anciennes communes de Celles, Chalinargues, Chavagnac et Sainte-Anastasie en communes séparées ; la commune de Neussargues en Pinatelle reprenant le nom de Neussargues-Moissac ;

Considérant que la prise de cet arrêté préfectoral a impliqué, d'une part la fin du mandat municipal et communautaire pour les élus de l'ancienne commune de Neussargues en Pinatelle au 1^{er} janvier 2025 et d'autre part, l'organisation de nouvelles élections au sein de chacune des nouvelles communes ;

Considérant que les délégués communautaires représentant cette ancienne commune avaient été désignés et élus au sein de divers organismes extérieurs pour représenter Hautes Terres Communauté et que leurs sièges sont devenus vacants ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de deux délégués pour pourvoir les sièges vacants représentant Hautes Terres Communauté au sein du comité syndical du SYTEC ;

Vu la délibération n°2025-CC-039 du Conseil communautaire du 04 avril 2025 relative au choix de ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination des délégués communautaires au sein des syndicats mixtes fermés, conformément à l'article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers communautaires suivants pour pourvoir les sièges vacants au sein du comité syndical du SYTEC :
 - ARMANDET Djuwan
 - PORTENEUVE Michel
- **D'ENTERINER** la liste suivante des délégués représentant Hautes Terres Communauté au sein du comité syndical du SYTEC :
 - ACHALME Didier
 - AMAT Gilles
 - ARMANDET Djuwan
 - CEYTRE Georges
 - CHABRIER Gilles
 - DE MAGALHAES Franck
 - FOURNAL Xavier
 - MEISSONNIER Daniel
 - PONCHET-PASSEMARD Colette
 - PORTENEUVE Michel
 - ROCHE Pierrick
 - ROSSEEL Philippe
 - VERNET Roland
 - VIALA Éric
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Colette PONCHET-PASSEMARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.